

*Au Conseil communal  
de et à  
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 04 (21)

Municipal responsable : J. Schaffner

---

**Demande d'adoption d'un crédit pour la pose d'une nouvelle chèvre à la fontaine de la place du collège**

---

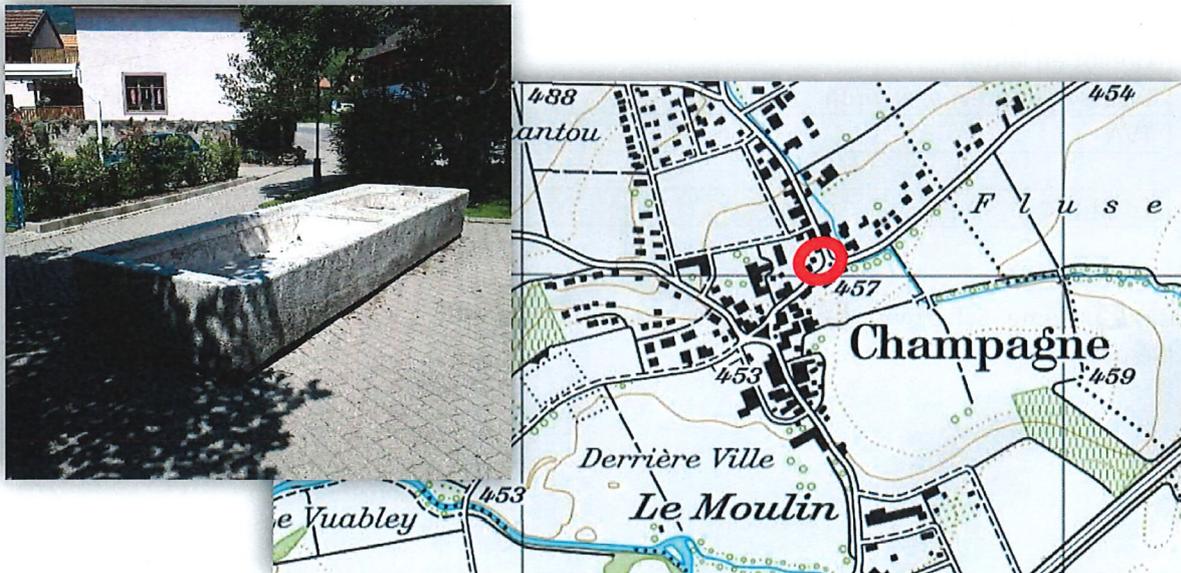
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Le présent préavis a pour objet l'obtention d'un crédit pour la pose d'une nouvelle chèvre à la fontaine de la place du collège.

Depuis de nombreuses années, la fontaine de cette place ne possède plus de chèvre (partie verticale depuis laquelle provient l'alimentation en eau).

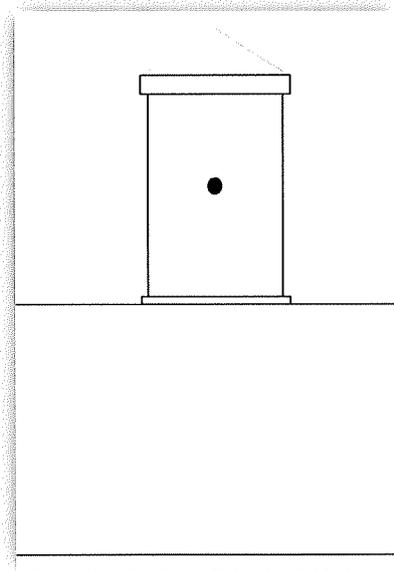
L'alimentation provisoire existante jusqu'à présent a été endommagée cet hiver. La Municipalité désire mettre en valeur ce bassin, qui est l'ancien coulage communal, en posant une nouvelle chèvre en pierre naturelle.



© Map.geo.admin

## 2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

L'élément sera réalisé en calcaire par une entreprise locale spécialisée dans la taille de pierre. Il sera installé sur un socle en béton réalisé préalablement par une entreprise de génie-civil et raccordé par un appareilleur agréé par la commune.



*Croquis de la chèvre envisagée*

## 3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Types de travaux	Coûts [CHF]
Travaux de génie civil	1'500.-
Travaux d'appareillage	1'500.-
Travaux de taille	5'250.-
Goulot en laiton	750.-
Divers et imprévus, environ	1'000.-
TVA	770.-
<b>Total TTC</b>	<b>10'770.-</b>

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

#### 4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°04 (21),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 10'770.- ,
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante,
- **de l'amortir** sur deux ans, dès l'année suivant la fin des travaux, par un montant de CHF 5'385.- par année.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 août 2021.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

  
F. Gagnebin

la secrétaire :

  
L. Tor Hug

